



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1992

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 1992

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés.</i>	2
<i>Communications de la Présidente</i>	
Message du Roi.	2
Constitution du <i>Vlaamse Raad</i>	2
Constitution du Conseil régional wallon	2
<i>Proposition de décret (dépôt).</i>	2
<i>Communication de la Présidente</i>	
Cour d'arbitrage	2
<i>Relèvement de caducité</i>	2
<i>Ordre du jour (approbation)</i>	3
<i>Déclaration de l'Exécutif</i>	3
Orateur: M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif.	
<i>Organisation et dénomination des commissions.</i>	3
<i>Nomination des commissions</i>	3

Présidence de Mme Corbisier, Présidente

La séance est ouverte à 10 h. 35.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

(MM. Tomas et Vandenhoute, secrétaires, prennent place au bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Pouillet, pour raisons familiales; MM. Ducarme et Houssa, pour raisons de santé.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Message du Roi

Mme la Présidente. — Par lettre du 13 janvier 1992, répondant au message par lequel nous l'avons informé de la constitution de notre Conseil, Sa Majesté le Roi m'a fait transmettre ses vœux pour le succès des travaux de notre assemblée.

Constitution du Vlaamse Raad

Mme la Présidente. — M. le Président du *Vlaamse Raad* m'a fait savoir que le *Vlaamse Raad* s'est constitué en sa séance du 7 janvier 1992.

Constitution du Conseil régional wallon

Mme la Présidente. — M. le Président du Conseil régional wallon m'a fait part de ce que le Conseil régional wallon s'est constitué en sa séance du 8 janvier 1992.

PROPOSITION DE DECRET

Dépôt

Mme la Présidente. — M. Michel m'a informée qu'il souhaitait déposer une proposition de décret portant définition de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre.

Cette proposition avait été déposée par MM. Klein et D'Hondt au cours de la dernière législature sous le n° 54.

COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète des ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

RELEVEMENT DE CADUCITE

Mme la Présidente. — Le bureau a été saisi des demandes de relèvement de caducité des propositions de décret suivantes:

— proposition de décret visant à assurer la liberté d'accès aux documents administratifs, de M. Gol et consorts (doc. 121 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret modifiant l'article 9 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, de M. L. Michel (doc. 52 (1988-1989) n° 1);

— proposition de décret réformant le statut des temporaires dans l'enseignement organisé par la Communauté française, de M. Hazette et consorts (doc. 120 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret accordant l'autonomie aux universités de la Communauté française, de MM. Gol et Hazette (doc. 124 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret organisant l'accès aux fonctions de promotion dans l'enseignement organisé par la Communauté, de M. Hazette (doc. 131 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret relative à la fixation du nombre maximum de périodes par semaine dans l'enseignement secondaire, de M. Hazette (doc. 163 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret organisant l'enseignement spécial à horaire réduit, de MM. Taminiaux et Marchal (doc. 170 (1990-1991) n° 1);

— proposition de décret modifiant l'arrêté royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique ou assimilé du ministère de l'instruction publique, de M. Bertouille (doc. 191 (1990-1991) n° 1);

— proposition de décret portant création de la société de radio-télévision belge de langue française, de M. Ducarme et consorts (doc. 143 (1989-1990) n° 1);

— proposition de décret créant un Conseil supérieur des personnes âgées pour la Communauté française, de M. Bertouille et Mme Delruelle (doc. 69 (1988-1989) n° 1);

— proposition de décret complétant les mesures d'aide à la jeunesse, de M. Hazette (doc. 207 (1990-1991) n° 1);

— proposition de décret organisant l'accueil familial des personnes âgées, de M. Monfils (doc. 224 (1990-1991) n° 1);

— proposition de décret modifiant le décret du 2 décembre 1982 créant un Conseil consultatif du troisième âge pour la Communauté française, de M. Monfils (doc. 225 (1990-1991) n° 1);

— proposition de décret relative à l'intervention de la Communauté française dans l'achat d'un appareil de

télé-assistance par une personne âgée ou handicapée, de M. Monfils (doc. 226 (1990-1991) n° 1).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne n'a d'objection, il en est ainsi décidé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, réunie le 14 janvier 1992, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances publiques de ce jour et du jeudi 23 janvier 1992.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

DECLARATION DE L'EXECUTIF

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la déclaration de l'Exécutif.

La parole est à M. Bernard Anselme, ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française.

(*Les textes de la déclaration et de l'accord de l'Exécutif font l'objet d'une annexe au présent compte rendu.*)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, conformément à l'ordre du jour que nous avons adopté en début de séance, la discussion sur la déclaration de l'Exécutif aura lieu ce jeudi 23 janvier.

Je signale par ailleurs que le texte de la déclaration et celui de l'accord sont en cours de distribution.

ORGANISATION ET DENOMINATION DES COMMISSIONS

Mme la Présidente. — Au cours de sa dernière réunion, le bureau du Conseil a décidé de vous proposer de changer la dénomination de la commission de la Radio-télévision et du Cinéma.

Tenant compte des compétences de cette commission, cette dénomination nouvelle pourrait être la suivante: commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma.

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

Pour le surplus, je vous propose de reconduire la structure de nos commissions, leurs attributions et leurs dénominations telles qu'elles existaient à la fin de la législature précédente, soit:

— la commission de Coopération avec les Communautés;

— la commission de Coopération entre la Communauté française et les Régions;

— la commission de Coopération entre la Communauté française et l'Assemblée de la Commission communautaire française;

— la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement;

— l'ancienne commission de la Radio-Télévision et du Cinéma, sous la dénomination actuelle que nous venons d'adopter;

— la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche;

— la commission de la Santé, des Affaires sociales et de la Protection de la jeunesse;

— la commission de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme;

— la commission des Relations internationales.

Si personne n'a d'objection, le Conseil en décide ainsi.

NOMINATION DES COMMISSIONS

(*Art. 12 du règlement*)

Mme la Présidente. — Conformément à l'article 12, paragraphe 1^{er}, du règlement, lors de tout renouvellement du Conseil et après la formation du Bureau, nous devons procéder à la nomination des commissions permanentes.

Les chefs de groupe m'ont communiqué la liste de leurs membres désignés dans les différentes commissions. Cette liste sera publiée en annexe au compte rendu de la présente séance.

Nous procéderons ultérieurement à la nomination des commissions de coopération.

Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h. 30.*

Le Conseil se réunira jeudi 23 janvier, à 10 heures.

ANNEXE 1

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la cour a notifié au Conseil :

- L'arrêt du 15 janvier 1992 par lequel la cour rejette la demande de suspension de l'article 19 du décret de la Communauté flamande du 17 juillet 1991 relatif à l'inspection et aux services d'encadrement pédagogique;
- Le recours en annulation de la loi du 15 mai 1991 portant confirmation des centimes additionnels au précompte immobilier de la province de Brabant pour l'année 1988, introduit, notamment, par Mme D. Bastenier, moyen pris de la violation de l'article 6 de la Constitution;
- Le recours en annulation partielle de l'article 1^{er} de la loi du 18 juillet 1991 relative aux traitements des titulaires de certaines fonctions publiques et des ministres des cultes, introduit, notamment, par M. P. Berben, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution;
- Le recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, introduit par le Conseil des ministres, moyen pris de la violation de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;
- Le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Communauté française du 19 juillet 1991 portant certaines dispositions urgentes en matière d'enseignement, introduit par M. M. Dahmen, moyen pris de la violation des articles 6 et 6bis de la Constitution et des règles établies par la Constitution, ou en vertu de celle-ci, pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- Les recours en annulation et les demandes de suspension du décret de la Communauté flamande du 12 juin 1991 relatif aux universités dans la Communauté flamande, introduits, notamment, par la Fédération des associations professionnelles belges des médecins-spécialistes, moyen pris de la violation des articles 6, 6bis, 59bis et 107quater de la Constitution;
- La question préjudicielle posée par la Cour de cassation (en cause de Simonis G. contre le procureur général près la Cour d'appel de Mons) sur le point de savoir si l'article 414 du Code judiciaire viole les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- La question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de Marchandise A. e.a. contre ministère public) sur le point de savoir si la loi du 16 mars 1971 sur le travail viole les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- La question préjudicielle posée par le tribunal correctionnel de Nivelles (en cause de M. l'auditeur du travail de Nivelles contre la SA European Seat e.a.) sur le point de savoir si les articles 11, 13 et 14 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail violent les articles 6 et 6bis de la Constitution;
- La question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de l'Etat belge contre la SA Reader's Digest) sur le point de savoir si la loi du 31 décembre 1851 sur les loteries, la loi du 6 juillet 1964 relative à la Loterie nationale et les articles 301 à 304 du Code pénal violent les articles 6 et 6bis de la Constitution.

ANNEXE 2

COMMISSIONS PERMANENTES

1. — COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GENERALES ET DU REGLEMENT

(15 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	MM. Biefnot Daerden Guillaume M. Harmegnies Mayeur Santkin Taminiaux	MM. Bertrand Monfils Piérard	Mme de T'Serclaes MM. Flagothier Mairesse	MM. Maingain Vaes
Membres suppléants	MM. Canon Dehousse F. Dufour Gilles Tomas N. N.	MM. Ducarme Duquesne Hazette	MM. Beaufays Grimberghs Seneca	MM. Defeyt Simons

2. — COMMISSION DE L'AUDIOVISUEL, DE LA PRESSE ET DU CINEMA

(15 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	MM. Biefnot Dehousse Féaux M. Harmegnies Henry Mahoux Van der Biest	MM. De Decker Ducarme Gol	MM. de Seny Lefèvre Poncelet	MM. Désir Simons
Membres suppléants	MM. Canon Eerdeken Gilles Hismans Janssens Onkelinx Mme M. Perdieu	MM. Duquesne Knoops Piérard	Mme de T'Serclaes MM. Nothomb Poulet	MM. Dejonckheere Moraël

3. — COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE
(21 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	Mme Burgeon MM. Collart Gilles Henneuse Léonard Poty Tomas Walry Ylieff	MM. Duquesne Hasquin Hazette Severin Mme Stengers	M. Ph. Charlier Mme Corbisier-Hagon MM. Nothomb Seneca	MM. Daras Liesenborghs Mme Spaak
Membres suppléants	MM. Borremans Canon M. Harmegnies Y. Harmegnies Henry Namotte Taminiaux N. N.	MM. Barzin Bertouille Gol Michel Saulmont	Mme de T'Serclaes MM. Lefèvre Mairesse Poncelet	MM. Cheron Detienne Vaes

4. — COMMISSION DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
(15 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	MM. Borremans G. Charlier F. Dufour Hofman Minet Santkin Taminiaux	MM. Barzin Bertouille Mme Delruelle	MM. Detremmerie Grimberghs Holloigne	MM. Meesters Winkel
Membres suppléants	Mme Burgeon MM. Y. Harmegnies Léonard Mayeur Perdieu Poty N.	MM. Boël Piérard Severin	MM. Ph. Charlier Flagothier Thissen	MM. Dejonckheere G. Dufour

5. — COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DU TOURISME
(15 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	MM. Canon Collart Féaux Grosjean Y. Harmegnies Janssens Namotte	MM. de Donnée Houssa Saulmont	MM. Hiance Thissen Wintgens	MM. Cheron Clerfayt
Membres suppléants	MM. Borremans G. Charlier Hofman Léonard Mayeur N. N.	MM. Bertrand Knoops Vandenhoute	MM. Grimberghs Hollogne Seneca	MM. Simons Snappe

6. — COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES
(15 membres)

Président:
Premier vice-président:
Deuxième vice-président:

	PS	PRL	PSC	Ecolo-FDF
Membres titulaires	MM. Borremans Dehousse Grosjean Hismans Janssens Marchal Tomas	MM. de Donnée Knoops Mme Mayence	MM. Beaufays Ph. Charlier Poncellet	MM. Brisart Dallons
Membres suppléants	MM. Collart Gilles Guillaume Henneuse Perdieu Ylieff N.	MM. Damseaux de Clippele Duquesne	MM. Detremmerie Grimberghs Wintgens	MM. Viseur Winkel